



## CONSEILLER SCIENTIFIQUE

### PAULINE TÜRK

Titre : Pauline Türk

Université, organisme ou structure

Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur.

A étudié puis enseigné en tant que MCF-HDR à l'Université de Lille avant d'être recrutée en tant que Professeur de droit public à la Faculté de droit et science politique de Nice en 2015.

Membre élu de la commission Recherche et du Conseil académique de son Université, et du bureau mixte UNS-UCA, et membre élue du conseil de gestion de la Faculté de droit et science politique, P. Türk est directrice adjointe de son laboratoire de recherche (CERDACFF) et directrice de M2 (Droit et contentieux publics approfondis).

Elle est spécialiste de droit constitutionnel (recherches : droit parlementaire, contentieux constitutionnel, institutions de la Ve république, institutions politiques comparées, droit constitutionnel et numérique).

Elle a également enseigné ou mené des recherches en droit administratif et en droit européen.

Elle collabore avec l'Assemblée nationale et le Sénat (jury de concours, jury de prix de thèse, réalisation de MOOC, auditions et expertises).

#### **Thèmes de recherche / centres d'intérêt:**

Droit constitutionnel; Institutions de la Ve république; Droit parlementaire; Contentieux constitutionnel, Institutions politiques comparées; Droit constitutionnel global; droit constitutionnel et numérique, Gouvernance de l'Internet, Droit administratif, Administration pénitentiaire, Droit animalier.

#### **Principaux enseignements:**

Droit constitutionnel; Droit administratif ;Libertés fondamentales, Organisations européennes, Institutions juridictionnelles publiques.  
Préparation concours administratif A et A +

#### **Autres responsabilités exercées**

Directrice du M2 Droit et Contentieux publics approfondis, Nice

Directrice adjointe d'Unité de recherche

Membre de comité d'experts HCERES (AMU-2016, Paris II 2017)

Membre élu de la Commission Recherche du Conseil académique de l'Université de Nice – UCA

Membre élu du conseil de gestion de la Faculté de droit et science politique de Nice



Membre du conseil de l'école doctorale DESPEG  
Membre du Conseil scientifique du Forum sur les Institutions comparées (ForinClp, dir. JPh Derosier)  
Membre du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public (LMDP, dir. M. Touzeil-Divina)

Membre de l'observatoire de l'éthique publique

Membre du jury du Prix de thèse du Sénat 2014-2018

Membre du jury des concours d'Administrateur/Administrateur-adjoint de l'Assemblée nationale (externe et interne) sessions 2009-2018

Membre du Conseil Scientifique de l'Association Française de Droit constitutionnel

Membre de l'Association Française de la Sécurité et de la Défense

## Principales publications

### Ouvrages

- *La souveraineté numérique : le concept, les enjeux*, (Dir avec C. Vallar), Mare et Martin, janvier 2018.
- *Les standards constitutionnels mondiaux*, (dir. avec Pr M. Disant et G. Lewkowicz), Bruylant, novembre 2017 ;
- *Droits constitutionnels et Institutions politiques comparé(e)s*, à paraître, Gualino, 2018 ;
- *Le contrôle parlementaire en France*, coll. Systèmes, LGDJ, 2011 ;
- *Les institutions de la V<sup>ème</sup> République*, Gualino, 10<sup>ème</sup> édition, 2017 (11<sup>ème</sup> édition à paraître en 2018) ;
- *Principes fondamentaux du droit constitutionnel*, Gualino, 10<sup>e</sup> édition, 2017 (11<sup>e</sup> édition à paraître en 2018) ;
- *Les commissions parlementaires permanentes et le renouveau du Parlement sous la V<sup>ème</sup> République*, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2005.

### Articles, contributions et notes

- « Le citoyen à l'ère numérique », *RDP*, n° 3, mai 2018 ;
- « La protection parlementaire de la Constitution face à l'exécutif », in F. Savonitto, *La protection parlementaire de la Constitution*, Lexis-Nexis, 2018 ;
- « Requiem pour la réserve parlementaires », *RFFP*, n° 141, février 2018, p. 217 ;
- « Les droits émergents à l'ère du numérique : Le droit à l'autodétermination informationnelle », Numéro spécial, revue *Politeia*, *La métamorphose des droits fondamentaux à l'ère du numérique*, novembre 2017, n° 31 ;
- « Le numérique, un défi pour le droit constitutionnel ? », avec J. Bonnet, *Nouveaux cahiers du droit constitutionnel*, n° 57, 2017 ;
- « La revalorisation du Parlement : jusqu'où ? », *Cahiers Français*, la doc. française, février 2017, n° 397, p. 1.
- « Le rythme et le Parlement », in Actes du colloque « Le Parlement et le temps », Mare&Martin, décembre 2017 ;
- « Un Etat d'urgence sous contrôle », *JCP-A*, n° 41, 10 octobre 2016, p. 1871-1874 ;
- *Quelle conception de la représentation nationale sous la IV<sup>e</sup> République ?*, in Actes du colloque « 70 ans de la IV<sup>e</sup> République : Mythes et réalités d'une mal-aimée », Mare&Martin, octobre 2017 ;
- « Les contrôles sur la désignation des gouvernants », in *La désignation des gouvernants*, dir J-P. Derosier, Lexis-Nexis, 2017, 326 p ;
- « Le Sénat : une assemblée de bons légistes ? » *Pouvoirs*, n° 159, 2016, p. 65-78.



- « Les commissions parlementaires et l'état d'urgence », RFDA, n° 3, mai-juin 2016, 455-467 ;
- « Le Parlement et la reddition des comptes », RFAP, n° 160, 2016, p. 1257 ;
- Démocratiser la gouvernance de l'Internet, contribution au rapport d'information du Sénat, « L'Europe au secours de l'Internet », n° 696, 2014, Tome II, p. 103-110 ;
- « Le cumul des mandats dans le temps : quelles limites à la rééligibilité des gouvernants » ? Petites Affiches, n° 152, 31 juillet 2014, pp. 32-43 ;
- La souveraineté des Etats à l'épreuve d'Internet », RDP, 2013, n° 6, pp. 1489-1521 ;
- « Les spécificités de l'appréciation des caractères nouveau et sérieux dans la jurisprudence du Conseil d'Etat » et « convergences et divergences dans l'appréciation par la Cour de cassation et le Conseil d'Etat des caractères nouveau et sérieux », in *La QPC, le procès, ses juges*, 2013, Dalloz, coll. Méthodes du droit, pp. 468-495 ;
- « Le Parlement et la QPC », *Les Petites Affiches*, 29 novembre 2012, n° 239, pp. 5 à 12 ;
- « L'affaire Huchon : le mécanisme de question prioritaire de constitutionnalité en action », *Revue française de droit administratif*, n° 4, 2011 ;
- « Le devenir du droit de grâce présidentiel après la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 », *Revue française de Droit constitutionnel*, n° 79, septembre 2009, pp. 512-542 ;
- La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 : une chance pour la qualité des lois ? », *revue Politéïa*, n° 15, « La réforme des institutions françaises », juin 2010, pp. 400-421 ;